

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Gestion financière et comptable- Maintenance progiciels
Sédit Marianne et prestations associées - Marché négocié sans publicité et sans
mise en concurrence - Autorisation de signature**



Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors du changement de la nomenclature M14 applicable au 1er janvier 1997, la CUB a démarré la mise en oeuvre d'un nouveau système d'information financier.

Il a débuté par la mise en oeuvre d'un outil de gestion financière et comptable qui s'est par la suite intégré dans l'architecture globale du Système d'Information et étoffé de modules complémentaires aux progiciels existants.

Le présent marché de maintenance couvrant tout ou partie de ces modules arrivant à son terme le 31 décembre 2011, il convient de le renouveler.

La Société BERGER-LEVRAULT, en tant qu'éditeur de ces progiciels, est seule à pouvoir exécuter les prestations demandées. Pour justifier de cette exclusivité, la société a produit le 24 mars 2010 une attestation sur l'honneur.

En conséquence, le marché avec cette société est conclu selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable, en application de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics.

L'objet du marché porte, d'une part, sur la maintenance des progiciels et d'autre part, sur les prestations complémentaires liées à cette maintenance (installation et mise en oeuvre de nouvelles versions, assistance technique et formation...).

Ce marché, à bons de commande, sera conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois, avec un montant maximum de commandes sur chaque période de 230 000 € HT.

Le coût de l'opération est à imputer au budget principal des exercices 2012 à 2015 :

Chapitre : **011** Article : **6156** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Chapitre : **011** Article : **6288** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Suite à la réponse de la société BERGER-LEVRAULT, la négociation a porté sur les points suivants :

- La société BERGER-LEVRAULT a revu à la baisse certaines prestations de l'ordre de 14,5% ce qui nous ramène à des tarifs sensiblement équivalents au marché de maintenance précédent sur ces lignes là ;
- Par contre, elle maintient le rajout de certains montants de prestations de maintenance complémentaires assurées sans coûts additifs par le passé (KSL éditique) ;
- Le montant global annuel de la maintenance est toutefois diminué de 9,62 % ;
- Une baisse de 8,56 % en moyenne des prestations unitaires a été consentie dans la seconde offre à périmètre de maintenance constant, avec des conditions d'applicabilité et des montants des pénalités néanmoins plus contraignants pour l'éditeur ;
- Une réduction supplémentaire par tranche, à partir de la tranche de 11 à 20 (de 0 à 100 € par jour en fonction des prestations) ; idem pour la tranche plus de 50 jours, ce qui représente pour ce dernier cas, une baisse substantielle par rapport au précédent marché de maintenance sur toutes les catégories (de 5,79 à 23,81 % de baisse hors actualisation) ;
- Enfin, un effort tout particulier a été consenti sur les extensions aux modules complémentaires.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché lors de sa séance du 9/11/2011.

Les documents constitutifs de ce marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction des Systèmes d'Information, au 1^{er} étage du Bâtiment bas de l'Hôtel de Communauté, en application des articles L 2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code des Marchés PUBLICS et notamment son article 35-II-8°,

VU la décision de la CAO du 9/11/2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision du 9/11/2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur la maintenance des progiciels Sédit Marianne à l'entreprise BERGER-LEVRAULT, et qu'en conséquence, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise BERGER-LEVRAULT qui a émis une offre économiquement avantageuse, compris entre un minimum de 50 000 € HT et un maximum de 230 000 € HT par période annuelle, et pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois.

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2011 à 2015 :

Chapitre : **011** Article : **6156** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Chapitre : **011** Article : **6288** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2011

Mme. MICHÈLE ISTE